

**NOTE SUR LA CHRONOLOGIE DES ACTIONS ET INTERVENTIONS DE LA FEDERATION AYANT  
ABOUTI A LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRPCEN DU 18  
DECEMBRE 2009**

*En juin 2008, le cabinet DELOITTE remettait son rapport actuariel sur la situation de la Caisse à jour des dispositions de la réforme des régimes spéciaux. Il concluait à une situation de déséquilibre dès 2020, précisant toutefois qu'une dérive sur les prestations pouvait avancer la date de rupture de l'équilibre du régime à 2015. Le rapport précisait même qu'un point sur émoluments permettrait de franchir cette échéance jusqu'en 2035 (voir l'article de la Basoche du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009).*

*C'était avant et sans tenir compte des effets de la crise financière sur l'activité du notariat et ses conséquences sur l'emploi : la Caisse a clôturé l'exercice 2008 avec un déficit de 131 millions d'euros, l'année 2009 accusera un déficit d'environ 220 millions d'euros et les prévisions pour 2010 annoncent un déficit compris entre 185 et 195 millions d'euros.*

*Les réserves financières, qui étaient de 524 millions d'euros fin 2007, sont tombées à 424 millions d'euros en 2008, tomberont à 255 millions d'euros fin 2009 et à 18 millions d'euros fin 2010 !*

***Sans mesures de redressement, la Caisse serait en rupture de trésorerie au tout début de 2011.** Pour assurer le paiement des prestations sans rupture, il devenait donc nécessaire d'agir d'urgence sur les ressources du régime en apportant des recettes nouvelles.*

### **Nos actions**

- **Le 5 mars 2009** nous rencontrons M. Jean Luc IZARD, Sous-directeur des retraites et des institutions de la protection sociale complémentaire à la Sécurité Sociale, afin de voir les solutions possibles.
- **Le 17 mars 2009,** nous faisons une déclaration solennelle lors du Conseil d'administration de la CRPCEN.  
*Nous avons en effet, à la Fédération, « le sentiment que le Conseil Supérieur du Notariat misait sur le pourrissement de la situation jusqu'à extinction des réserves financières, pour négocier avec les organisations syndicales sous la pression et avec les Caisses vides. »*

Nous en rappelons la conclusion :

*« Pourquoi la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaires ne reçoit elle aucun écho quant elle affirme être prête, si une solution est trouvée, de faire supporter à la cléricature un effort de cotisation sur salaire ? Si ce n'est justement que vous ne voulez pas entendre parler d'augmentation de cotisation pour votre profession.*

*La Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire réaffirme, avec force, qu'il faut trouver une solution immédiate à la situation financière de la Caisse par une augmentation des cotisations tant sur la masse salariale que sur les émoluments et honoraires.*

*C'est maintenant qu'il faut décider.*

*Une énième réforme du régime n'apporterait aucune solution à court terme à nos déficits actuels. »*

- **19 juin nouveau rendez-vous avec M. IZARD**, qui nous fait part, devant la situation inquiétante de la Caisse, d'un projet de lettre à l'étude demandant aux partenaires sociaux siégeant à la CRPCEN de proposer rapidement des solutions à court terme. Sinon, les ministères prendraient eux-mêmes les décisions.
- **7 juillet**, nous sommes reçus par Guillaume AUTIER, Conseiller Technique au ministère du travail qui nous avertit de la sortie pour fin août de cette mise en demeure et confirme que si aucune solution n'était proposée par le Conseil d'Administration de notre Caisse, les Ministères prendraient eux-mêmes les mesures d'économie.
- **21 juillet**, nous sommes reçus par le Président du Conseil Supérieur du Notariat qui nous a fait comprendre qu'il lui est impossible de faire supporter aux notaires une quelconque augmentation de cotisation.
- **1<sup>er</sup> octobre** mise en demeure des ministères arrivée la veille du conseil d'administration de la CRPCEN devant délibérer sur le contenu de celle-ci : c'est-à-dire proposer des « *mesures de redressement permettant de dégager rapidement des économies ou des recettes supplémentaires à un niveau minimal de 80 millions d'euros par an* »
- **2 octobre** Conseil d'administration de la CRPCEN. Le Conseil Supérieur reste accroché à une réforme systémique et refusait toute augmentation de cotisation.  
 Au cours de notre déclaration, nous proposons au vote une augmentation des cotisations sur salaire de 6 points : 1,50 pour les salariés, 4,50 pour les employeurs. Les employeurs refusent le vote en avançant des questions de forme. Nous demandons alors que ce vote soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.  
 La CFDT et la CGC restent sur leur position, à savoir que le débat ne doit pas avoir lieu au sein du Conseil d'Administration mais au sein de la commission mixte paritaire. Position en porte-à-faux avec les termes de la lettre des ministères du 1<sup>er</sup> octobre, puisque celle-ci est adressée à la Présidente du Conseil d'administration de la CRPCEN et non aux partenaires sociaux.  
 Nous notons les propos de M. IZARD à ce conseil : « *si le Conseil d'administration **majoritairement ou à l'unanimité** vote une augmentation des cotisations, les Pouvoirs publics s'en satisferaient peut-être et qu'il n'y avait pas de raison de penser le contraire* ». Ce qui voulait dire en clair que la seule unanimité du collège représentant les assurés, sans accord des employeurs donc, ne suffirait pas à satisfaire les Pouvoirs publics !
- **13 octobre réunion en commission d'administration générale et des finances de la CRPCEN.** Nous attendons tous les propositions des notaires. Ors ils ne sont porteurs d'aucune proposition mais veulent par contre débattre de la baisse des prestations. Nous nous y opposons violemment et la négociation se trouve ainsi interrompue. Nous savons que la baisse des prestations a la faveur des ministères puisque la première version de la « mise en demeure » du 1<sup>er</sup> octobre dont nous avons eu connaissance des termes, le précise sans nuance.
- **16 et 17 octobre** se tient notre Congrès ? Adoption, à l'issue de ses travaux, d'une résolution décidant de prendre toutes initiatives, proposer toutes mesures, formuler toutes revendications et déclencher toutes actions, y compris la grève générale, et a mandaté le bureau pour les faire aboutir.

- **22 octobre**, la Fédération est reçue par la directrice des Affaires civiles et du sceau du ministère de la justice, Pascale FOMBEUR, au sujet du rapport Darrois. Nous lui exposons également la situation de notre Caisse et demandons son appui.
- **A la suite de notre congrès**, nous décidons, au moyen d'un fax, adressé 3 jours de suite dans les offices, d'interroger les salariés afin de mesurer leur niveau de mobilisation et de déterminer ainsi les actions à mener les plus adaptées.  
Nous avons reçu très exactement 1928 réponses. Même si ce nombre peut être considéré comme un bon échantillon représentatif pour un sondage, nous nous attendions à plus de réaction de la part de nos collègues.

Après avoir enregistré les 1000 premières réponses nous diffusons dans les offices, par le même moyen, le résultat. Ainsi, les notaires ont pu, eux aussi, savoir notamment que plus de 90% de leurs salariés étaient défavorables à la baisse des prestations, que près de 72% ne faisaient pas confiance aux notaires pour défendre la Caisse, que 69% étaient favorables à une grève et que plus de 74% étaient prêts à manifester à PARIS.

- **10 novembre en matinée**, à la suite donc de cette action, nous sommes reçus à notre demande par le Président du Conseil Supérieur du Notariat, rendez-vous précédant la réunion de la Commission d'administration générale et des finances de notre Caisse de l'après midi.

***Virage à 180 degrés du Conseil Supérieur du Notariat : Plus question de baisse des prestations, report des discussions sur la retraite en 2010 suivant le calendrier annoncé par le Gouvernement. Position d'ailleurs confirmée l'après midi à la réunion à la Caisse de Retraite par les représentants patronaux. Notre action avait ainsi porté ses fruits.***

Dans ces conditions il convenait de rechercher si une solution pouvant recueillir une majorité du conseil était possible sur la répartition de la charge des 80 millions d'euros demandés par les ministres de tutelle.

- **17 novembre** Jean Claude MAILLY, Secrétaire général de Force Ouvrière, intervient auprès du conseiller spécial de Xavier DARCOS, ministre du travail qui était d'accord pour organiser un rendez-vous avec le ministre.
- **18 novembre**, nouveau rendez avec M. IZARD, sous directeur des retraites à la direction de la Sécurité Sociale et le lendemain, **19 novembre**, avec M. AUTIER, conseiller technique au ministère du travail, pour développer nos positions et leur demander un appui pour faire accepter les notaires.
- **30 novembre** nous confirmons notre position à M. AUTIER par courrier, courrier dont nous lui avons également adressé le même jour copie par mail (ainsi qu'à M. IZARD), sachant qu'il recevait le lendemain le représentant du Conseil Supérieur du Notariat.
- **18 décembre Conseil d'administration de la CRPCEN.** La Présidente soumet en bureau, avant la tenue du Conseil, un projet de délibération qu'elle proposera au Conseil d'administration, projet allant dans le sens de nos démarches auprès des ministères à part un point, l'augmentation de la cotisation patronale à 2,15% au lieu de 2,28%, niveau qui a certainement du être accepté en final des notaires par les ministères.

Lors de ce conseil qui a donc suivi ce bureau, nous avons exprimé en premier notre position qui n'est autre que celle décrite lors de nos démarches.

La CFDT et la CGC ont pour leur part résumé leur proposition antérieure consistant à relever la cotisation salariale de 0,63 points et la cotisation patronale de 5,39% ainsi qu'une augmentation de la cotisation sur émoluments de 2% (1 point sur émoluments équivaut à peu près à 4 points sur salaire).

La proposition de la CFDT et CGC mise au vote, les notaires et la présidente ont voté contre, nous nous sommes abstenus, la CFDT et la CGC ont voté pour.

Les notaires ont déclaré retiré leur proposition première qui consistait à une augmentation des cotisations de 1,5 point pour les salariés, 1,5 point pour les retraités, 1,5 point pour les notaires, le reste, soit l'équivalent de 1,5 point sur salaire par la demande d'un effort des pouvoirs publics. Nous avons également retiré notre proposition du 1er octobre qui consistait en 1,5 % pour les salariés et 4,5% pour les employeurs.

Le projet de délibération préparé par la Présidente a été mis aux voix : il a été adopté à la majorité, la CFDT et la CGC ayant voté contre.

Les ministères ont déclaré être satisfaits de cette délibération et qu'ils suivraient l'avis du conseil. M. IZARD a ajouté que les ministères feraient un effort lors de l'appel des acomptes sur la compensation bilatérale maladie afin de ne pas pénaliser la trésorerie de la Caisse, compte tenu que cette compensation sera révisée à la baisse.

**Les représentants de la CFDT et de la CGC**, conseillés par la CGT, sont restés durant toute cette période, au stade de la revendication globale. Ils n'ont donc entrepris aucune démarche si ce n'est un rendez-vous obtenu auprès de M.AUTIER, quelques jours avant la réunion du Conseil, pour s'entendre confirmer les propos de M. IZARD à savoir que la seule unanimité du collège représentant les assurés, sans accord des employeurs, n'aurait pas suffi à satisfaire les Pouvoirs publics !

Elle s'est ainsi trouvée en complet décalage avec l'actualité qui était bien de trouver ces 80 millions demandés par les ministres et qui, sans le lobbying que nous avons mené durant toutes ces semaines, auraient travaillé à un projet de décret qui n'aurait été que soumis pour avis au conseil d'administration de la CRPCEN du 18 décembre.

Si nous avons adopté une telle position, ce sont donc les ministères qui auraient imposé leur solution, à la fois hausse des cotisations et baisse des prestations.

Par contre, nous nous sommes abstenus sur la proposition de la CFDT et la CGC, car le vote de ce Conseil concernant les 80 millions d'euros, mesure immédiate demandée par les ministères, l'équilibre de la Caisse n'est pas pour autant assuré à moyen-long terme. C'est le 2<sup>ème</sup> point de la lettre du 1<sup>er</sup> octobre :

*« Ces mesures, quelle que soit leur ampleur, devront être complétées dans un second temps par une réforme ambitieuse du régime de retraite, seule à même de garantir l'équilibre de la CRPCEN à moyen-long terme. Ce second volet pourra faire l'objet de discussion au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010 dès lors qu'un premier train de mesures sera intervenu avant la fin de cette année. »*